

Le Woippyzien

Mensuel d'information

p.4&5

Dossier Spécial

**Quelques règles
à respecter
pour mieux
vivre ensemble**



Au sommaire :

P2 / L'évènement :

Venez nombreux à la fête foraine !

P3 / Portrait : **David Schaack**

P6&7 / L'Agenda

P8 / État-civil / Divers



VENEZ NOMBREUX À LA FÊTE FORAINE !



L'été est bel et bien là ! La crise sanitaire est derrière nous et les activités et manifestations reprennent à Woippy pour notre plus grand plaisir. La municipalité met tout en œuvre pour vous faire passer d'inoubliables moments pendant la période estivale. Alors venez en famille ou entre amis à **la traditionnelle et incontournable fête foraine** qui aura lieu du samedi 11 au dimanche 19 juin. L'inauguration officielle

se déroulera le 11 juin à 14 heures. Comme chaque année, les forains s'installeront place André Debs et place de l'hôtel de ville. Il y en aura pour tous les goûts ! Enfants et adultes seront comblés. Au programme : auto-tamponneuses, petits avions, stand de tir, chaises volantes, pêche aux canards, stands de jeux, stands de glaces, bonbons, churros et autres confiseries. Vous pourrez profiter deux fois plus le mercredi 15 juin où les places des attractions seront à demi-

tarif et le samedi 18 juin où pour une place achetée, une place vous sera offerte. Venez nombreux partager un moment convivial !

Fête foraine : du 11 au 19 juin.

Inauguration le 11 juin à 14h.

**Places André Debs et de l'Hôtel de Ville.
Demi-tarif le mercredi 15 juin et une place achetée-une place offerte le samedi 18 juin.
La fête foraine est ouverte tous les jours de 16h à 20h et les samedi, dimanche et mercredi de 14h à 20h.**

Ambiance festive aux feux de la Saint-Jean

Si vous n'avez rien de prévu le samedi 25 juin alors bloquez cette date dans votre agenda. En effet, la MJC Boileau Prégénie-foyer Saint-Eloy, en collaboration avec la mairie, organise les **feux de la Saint-Jean** dans le quartier Saint-Eloy ce jour-là de 14h jusqu'à minuit. La mise à feu aura lieu aux alentours de 22h45 depuis l'arrière du terrain de la Boule de Woippy. Mais avant ce moment clé de cet événement, un programme éclectique attend petits et grands tout au long de l'après-midi dès 14h. Les enfants pourront s'amuser comme des petits fous sur les structures gonflables. Les personnes manuelles mais aussi les autres, pourront exprimer leur talent au **stand de confection de lampions** ; lampions qui seront allumés au moment de la mise à feu le soir. Les talents pourront également

s'exprimer au **stand d'arts plastiques**, au **stand d'initiation musicale** avec une sensibilisation aux percussions, au **stand de calligraphie** avec une initiation à l'aquarelle. Tous ces stands sont ouverts à tous. Les plus cérébraux se feront plaisir au **stand d'échec et de jeux de société** pendant que les femmes se feront plaisir au **stand de bien être** (de 14h à 17h) dans les locaux du foyer Saint-Eloy moyennant une inscription auprès d'Eve (par téléphone au 03 87 32 73 43) et la modique somme de 5€ : yoga, sophrologie et initiation aux massages raviront ces dames. Un **concours de pétanque**, organisé par la Boule de Woippy, donnera une ambiance ensoleillée. Un **stand de restauration** rassiera les plus affamés et les plus assoiffés. En début de soirée, un barbecue, offert par la MJC, prolongera ce bel après-midi avant le point d'orgue avec la mise à feu. Alors venez nombreux, en famille ou entre amis, aux feux de la Saint-Jean qui promettent d'être une belle réussite !

DAVID SCHAACK :

"LE BÉHOURD, CE SONT LES CHEVALIERS, LA BAGARRE, L'ADRÉNALINE ET LA FRATERNITÉ"



Le rendez-vous avec David Schaack est fixé à l'hôtel de ville. Président de l'association de Béhourd Lotharii Regnum qui signifie royaume de Lothaire, nous espérons secrètement qu'il arrive en tenue de combat. Eh bien non malheureusement : c'est en tenue de ville qu'arrive tout sourire David Schaack. Qu'à cela ne tienne ! Le futur quadragénaire - il fêtera ses quatre décennies début juillet - ne se fait pas prier pour qu'il revête sa tenue de combattant de béhourd pour les besoins de la photo. Une fois les clichés réalisés, ce chevalier moderne répond bien volontiers aux questions sur lui en général et sur ce sport quelque peu original dont il est passionné depuis quelques années déjà. Le béhourd qui est un sport de combat moderne avec des armes et des armures médiévales signifie en vieux français fracasser. Tout est dit. Ce sport est assez confidentiel mais trouve de plus en plus d'adeptes puisque la Fédération française recense quelque 800 membres. Pour la petite histoire, David Schaack est né à Metz. Il est l'aîné d'une fratrie de trois garçons. La famille vit à Montois-la-Montagne. « **J'ai été très sportif dès mon plus jeune âge. Quand j'avais 13 ans, mes deux frères, Anthony et Michaël, et moi faisons du breakdance** », se souvient David. Bac en poche, David obtient un BTS en informatique industrielle. « **Côté professionnel, je me suis un peu cherché. Pêle-mêle j'ai été vendeur en informatique et gendarme** ». Finalement c'est dans la sécurité que se lance David qui obtient les diplômes nécessaires pour pouvoir exercer. Nous sommes en 2010. La même année, David épouse Emilie qui lui donnera trois enfants : Léona, Nathan et Sullivan. Depuis 2015, David travaille dans une banque au Luxembourg. Et quand il a du temps libre, il arbore son armure de chevalier et devient pour quelques heures un combattant de béhourd. Sport dans lequel il est tombé par hasard : « **En 2018, un ami poste sur les réseaux sociaux un casque, une épée et un bouclier et demande si ça intéresse**

quelqu'un. Il m'explique les règles de ce sport ». Puis direction, en mars, Saint-Dizier pour les Championnats de France. Et là, c'est en quelque sorte une révélation pour David qui se dit qu'il faut qu'il fasse ce sport. « **La seule obligation si on veut pratiquer le béhourd, c'est de faire partie d'une association** ». C'est ainsi que naît l'association Lotharii Regnum dont le siège est à Maizières-lès-Metz. Mais c'est un peu compliqué pour les membres de trouver un endroit pour s'entraîner car il faut de la place. « **Nous allions dans des terrains vagues, des terrains de tennis désaffectés. L'essentiel était que nous ne dérangions personne** ». Depuis fin 2018, les sportifs s'entraînent dans une salle de sports à Talange. Quid des règles du béhourd ? « **Au Moyen Âge, les chevaliers s'entraînaient en temps de paix et divertissaient ainsi le roi et les membres de la couronne en pratiquant ce sport à pied** ». Puis ce sport est tombé en désuétude au fil des siècles pour revenir dans les années 90, lancé par la Russie. « **Les combattants mettaient une amure et se tapaient dessus** ». Dans les années 2009-2010, la France a commencé à s'intéresser au béhourd dont les pratiquants créent la fédération française éponyme. « **C'est un sport de combat qui peut être pratiqué de plusieurs façons : le duel où on joue un contre un; le but étant de faire un maximum de touches. Il y a aussi le profight qui exige que les combattants soient en armure. Les frappes sont plus intensives et le combat ne fait pas plus de trois minutes. Vient enfin la bataille de groupes où on combat cinq contre cinq et dont le but est**

de faire tomber l'équipe d'en face. Le match dure dix minutes. À partir du moment où un chevalier a un troisième point d'appui au sol, c'est perdu ». C'est ce dernier type de combat que nous pourrons voir à Woippy plage le dimanche 5 juin lors de la journée du Graouilly où pas moins de 64 chevaliers faisant partie de huit équipes françaises vont se retrouver. À noter que cette rencontre est une phase pour les championnats de France qui auront lieu en septembre prochain à Bordeaux. David et ses amis chevaliers vont se frotter aux chevaliers des quatre meilleures équipes françaises dont celles de Franche-Comté, Paris, Monaco et Bordeaux. Ce sport obéit à des règles strictes : « **Interdiction de frapper dans la nuque, à l'arrière du genou, dans les parties génitales, et sur le dessus du pied. L'estoque c'est-à-dire frapper de la pointe n'est pas autorisé. L'équipement qui obéit à des règles strictes est régi par le comité d'historicité et doit être identique à l'équipement d'époque** ». David est un passionné et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il donne envie de le voir combattre dans la lice, l'équivalent du ring en boxe. Pour lui le béhourd c'est beaucoup de choses : les chevaliers, la bagarre, l'adrénaline et la fraternité. Alors si vous voulez faire connaissance avec ce sport atypique et impressionnant, rendez-vous sur le site de Woippy plage le dimanche 5 juin dès 14 heures pour la Journée du Graouilly où des combats médiévaux sont organisés. David et ses amis chevaliers vous donneront peut-être l'envie de devenir un pratiquant assidu de béhourd ? Alors à très vite !

Dimanche 5 juin à partir de 14h sur le site de Woippy Plage

Dans le cadre de la Journée du Graouilly, combats médiévaux de behourd, tournoi officiel inscrit dans le Championnat de France 2022. Spectacle gratuit.



PORTRAIT

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Toute société humaine organisée constitue un espace de vie commun pour les différents acteurs qui se côtoient. Dans cet environnement, chacun doit s'assurer que son comportement ne va pas mettre en péril le bonheur, la quiétude et la tranquillité de l'autre en général et de son voisin en particulier. Il ne s'agit plus seulement de vivre ensemble, mais d'apprendre à mieux vivre ensemble. Et pour ce faire, nous avons tous des devoirs et des obligations, et des règles à respecter. Ayons tous l'objectivité de reconnaître qu'il nous arrive d'occulter consciemment ou pas ces règles, notre égoïsme prenant le dessus.

À travers ce dossier, *Le Woippyvien* vous rappelle quelques règles élémentaires concernant le quotidien et notre environnement. Aux beaux jours, les activités dans les jardins vont bon train et la réglementation en matière d'élagage et d'entretien des végétaux est stricte et doit être respectée. Rappeler ici quelques principes de base est utile.

Quelles sont les règles d'entretien d'un jardin par rapport au voisinage ?

Par principe, tout propriétaire peut librement faire pousser des végétaux dans son jardin, à condition de respecter certaines règles de distance par rapport à la

voie publique et aux terrains voisins. À défaut de règlement de lotissement plus strict ou d'« usages constants et reconnus », une plantation dont la hauteur ne dépasse pas 2 m peut être plantée jusqu'à 0,5 m des limites de la propriété. Cette distance passe à 2 m pour les arbres dont la cime s'élève à plus de 2 m de haut. Et mieux vaut ne pas prendre ces mesures à la légère, puisqu'en cas de non-respect, votre voisin pourra exiger que vos végétaux soient arrachés ou réduits à la hauteur légale, sauf s'ils existent depuis au moins trente ans. Au-delà de leur position, tout occupant (propriétaire et locataire) a l'obligation d'entretenir ses plants pour que les branches n'empiètent pas sur la propriété voisine. Il s'agit d'éviter de causer des désagréments tels qu'une perte d'ensoleillement ou de vue, la dégradation d'un mur mitoyen ou encore la dissémination de fruits tachant la terrasse d'à côté. Et cela passe notamment par une opération annuelle d'élagage, à réaliser le plus souvent en période hors sève, autrement dit entre novembre et mars. Si vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et fleurs de l'arbre du voisin, vous pouvez en revanche ramasser librement ceux qui tombent naturellement chez vous. D'une manière générale, l'idéal est d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins.

Que faire si une plantation gêne les passages dans la rue et donc sur l'espace public ?

En la matière, vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas

sur le domaine public : vos arbres, arbustes ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur le trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L. 2212-2-2 du Code général des Collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents. Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1 500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Aux beaux jours, attention aux nuisances sonores des outils de jardin

En application d'un arrêté municipal du 23 juillet 1997, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que des tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Vous comprendrez aisément que cette réglementation a une raison : éviter les nuisances sonores qui pourraient engendrer des conflits de voisinage. Et tout simplement permettre le mieux vivre ensemble.

DOSSIER

Attention : il est interdit de brûler les déchets verts et les produits végétaux

En vertu d'un arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 qui s'applique à toutes les communes de Moselle, il est interdit de brûler à l'air libre les déchets végétaux des ménages et des collectivités. Sont concernées les tontes de gazon, les feuilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes. Dans la continuité, il est interdit d'évacuer les déchets verts dans les ordures ménagères mais de les apporter dans une déchetterie dont nous vous rappelons les lieux et

les horaires pour les particuliers :

- **Déchetterie d'Ars-sur-Moselle** (57130), rue Georges Clémenceau
- **Déchetterie d'Augny-Marly** (57155), rue de la Gare
- **Déchetterie de Metz-Borny** (57070), rue de la Mouée
- **Déchetterie de Metz-Magny** (57050), rue Monceau
- **Déchetterie de Metz-Nord** (57050), rue de la Houblonnière
- **Déchetterie de Montigny-lès-Metz** (57950), rue du Haut-Rhône

Les horaires de ces 5 déchetteries sont :
Les lundi et jeudi : de 14h à 18h30.

Les mardi, mercredi, vendredi, samedi : de 9h30 à 18h30.

Le dimanche : de 9h30 à 12h30.

- **Peltre** (57245) sur la RD 155B

Les horaires sont les suivants :

Les lundi, mercredi : de 13h à 18h (été : de 14h à 19h).

Vendredi : de 14h à 18h (été : de 15h à 19h).

Samedi : de 9h à 12h et 13h à 18h (été : de 9h à 12h et de 14h à 19h).

- **Vernéville** (57130) sur la D51

Les horaires sont les suivants :

Les lundi et vendredi : de 14h à 18h30.

Les mercredi et samedi : de 9h30 à 18h30.

Et nos amies les bêtes ?

Avoir un animal à quatre pattes est un plaisir mais entraîne des obligations. Il est toujours plus agréable de voir son chien évoluer en liberté et de l'observer jouer avec ses compagnons lorsqu'on se promène. Nos amis canins ont besoin de se dépenser physiquement et mentalement pour se sentir bien dans leurs pattes. Peut-on promener son chien sans laisse ? Sachez qu'aucune loi ne

précise qu'il est obligatoire de tenir son chien en laisse. Les lois qui l'imposaient dans le passé ont été abrogées, elles ne sont plus valables actuellement. Cependant, l'article L211-22 du Code rural dispose que « *Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés* ». À Woippy, un arrêté municipal a été pris imposant aux maîtres de tenir leur chien en laisse. **Les chiens doivent donc être tenus en laisse.** Et ce pour la sécurité de tous mais aussi pour celle de votre plus fidèle compagnon. Sachez également qu'il est **interdit de laisser un animal domestique souiller les lieux publics par ses déjections.** Autre obligation pour les chiens des catégories 1 et 2 : **ils doivent avoir une muselière.** La catégorie 1 concerne les chiens d'attaque, chiens dangereux. Les races

répertoriées sont le Pitbull, également connus sous le nom de Staffordshire terrier, les Mastiffs ou la race Tosa. Ces animaux et leurs descendants issus de croisements sont répertoriés ainsi. Le chien doit être muselé et tenu en laisse par une personne majeure. Les chiens concernés par la catégorie 2 regroupent tous les chiens de défense et les chiens de garde. Pour cette catégorie aussi le permis de détention est obligatoire.

Pour conclure : Les propriétaires d'animaux en infraction (chien non tenu en laisse ou sans muselière ou déjections sur l'espace public) seront verbalisés d'une amende de première classe à savoir 38€. Mais au-delà de ça, c'est une question de respect à la fois d'autrui mais aussi de l'environnement. Pour les maîtres des chiens woippyens et les autres, sachez que des canisacs sont disponibles gratuitement dans tous les quartiers de la ville.



Attention aux nuisances sonores et autres tapages

Contrairement aux idées reçues, les nuisances sonores ou tapages ne sont pas que nocturnes mais peuvent être diurnes. Les nuisances sonores qui interviennent la journée (de 7h à 22h) sont considérées comme du **tapage diurne**, et se caractérisent par 3 éléments : la répétition du bruit, l'intensité du bruit et sa durée. À contrario, les nuisances sonores qui interviennent de **22 heures à 7 heures du matin** (musique à fond, bruits de pas, aboiements,...) sont considérées comme du **tapage nocturne**. Et dans ce cas, le bruit n'a pas besoin d'être répétitif, intense ou de durer très longtemps pour être jugé comme une infraction.

L'émergence du bruit perçu par autrui ne doit pas être supérieure à 5 dB(A) en période diurne et 3 dB(A) en période nocturne, valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en fonction de la durée (article R. 1336-7 du code de la santé publique). Les nuisances sonores suivantes peuvent être considérées comme du tapage : travaux, volume d'une télévision trop élevé, musique trop forte, bruits provenant d'animaux de compagnie, fête, dispute, appareils électroménagers bruyants, jeux bruyants, pétards ou feux d'artifices.

RENCONTRE/CONCERT

« Imag'in Woippy » Exposition multimédia et participative

Du 7 au 10 juin

Vernissage le mardi 7 juin à 18h
Atrium

Maison Pour Tous

Paysage et patrimoine local : le point de rencontre pour tous ces ateliers et travaux d'artistes.

Informations au 06 60 82 87 29
ou info@mpt-woippy.fr

« Hook ou la revanche du Capitaine Crochet » Cinéma en plein air

Vendredi 24 juin à 22h

Cour de l'école Saint-Exupéry

Maison Pour Tous

Dans le cadre du festival « En famille au cinéma », la MPT propose de (re)découvrir un Film culte :

Hook ou la revanche du capitaine Crochet.

Film fantastique américain réalisé

par Steven Spielberg en 1991. Gratuit.

Mardis récréatifs

Tous les mardis de 14h à 17h30

Salle Michel Bonnet

Association des Séniors de Woippy Centre

Après-midi jeux, goûter et café,

chocolat ou thé et viennoiseries offertes.

La « saison » se terminera le 28 juin

par un repas mais continuera en juillet et août

en mode estival (sans goûter

mais les membres peuvent amener le leur).

Nous nous reverrons le mardi 6 septembre.

Renseignements: Michèle Scharf au 03 87 66 62 92

Café gourmand

Les mardis de 14h à 16h au Foyer Saint-Eloy

Les jeudis de 14h à 16h

au CS MJC Boileau Pré-Génie

CS MJC Boileau Pré-Génie et Foyer Saint-Eloy

Gratuit

Inscriptions au 03 87 32 73 43

SPORTS

Stage de self-défense spécial femmes avec Pascal

Dimanche 12 juin de 9h à 12h

Tarif : 15€ le stage

Inscription auprès de la MJC au 03 87 31 19 87

La Boule de Woippy

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 19h

Boulodrome 25 rue Roget

La Boule de Woippy

Renseignement au 09 54 46 96 13

ou au 06 66 44 26 19

Tarif : Adulte 20 €, handicapé 10 €,

enfant de 6 à 15 ans 7 €.

Marche

Les vendredis de 14h45 à 15h45

hors vacances scolaires

CS MJC Boileau Pré-Génie

CS MJC Boileau Pré-Génie / Foyer Saint-Eloy

Inscriptions au 03 87 32 73 43.

Tarif : 20€

Body Zen

Tous les vendredis de 15h45 à 16h45

hors vacances scolaires

CS MJC Boileau Pré-Génie

CS MJC Boileau Pré-Génie / Foyer Saint-Eloy

Inscriptions au 03 87 32 73 43

Tarif : 20€

Fitness

Les mercredis de 18h30 à 20h

CS MJC Boileau Pré-Génie

CS MJC Boileau Pré-Génie / Foyer Saint-Eloy

Inscriptions au 03 87 32 73 43.

Tarif : 20€

Cours de danse country

Les lundis et mercredis de 18h30 à 20h30

Salle Michel Bonnet

Association Memphis

Tarif : 50€/an puis 25€ pour la 2^{ème} personne

de la même famille et gratuit pour les moins

de 16 ans accompagnés d'une personne majeure

Gym douce

Les mercredis de 9h30 à 10h30

(sauf vacances scolaires)

Salle Michel Bonnet

Association des Séniors de Woippy

Renseignements auprès de Michèle Scharf

au 03 87 66 62 92

ÉDUCATION / PARENTS ENFANTS

Atelier parental : les parents & les jeux vidéos

Les 3, 17 et 24 juin de 9h à 11h

et le 7 juin de 9h à 11h

MJC des 4 Bornes

Le concept ? Jouer aux jeux vidéos auxquels

jouent nos enfants et en découvrir de nouveaux

dans la joie et bonne humeur.

Sur inscription auprès de la 5^{ème} Borne

au 07 81 79 24 52

Rendez-vous familial au jardin

Vendredi 3 juin de 16h à 18h

Jard'Insolite, rue de Lorraine

(en face de la cour du Train du Roi)

Maison Pour Tous

Les CM1 et CM2 de JY Cousteau s'associent à la

MPT pour ouvrir les portes du Jard'Insolite et vous

présenter leur projet d'Aire Educative à Woippy.

Renseignements au 06 60 82 87 29

ou info@mpt-woippy.fr

Atelier parental « arts plastiques »

Mardi 9 juin de 9h à 11h – Atrium

Maison Pour Tous

Plongez-vous dans la nouvelle exposition partici-

pative de la Maison pour Tous

et expérimentez des techniques artistiques mul-

tiples pour faire parler votre imaginaire.

Informations au 06 60 82 87 29

ou luisa@mpt-woippy.fr

Atelier d'Fabrication Produits d'hygiène

Vendredi 10 juin de 9h à 11h

MJC des 4 Bornes

Participation minimale

Sur inscription auprès de la 5^{ème} Borne

au 07 81 79 24 52

Sortie en bus

à la base de Loisirs du Colvert

Samedi 11 juin, départ en bus, retour pour 18h

MJC des 4 Bornes

Exclusivement pour les habitants

du quartier des 4 Bornes.

Renseignements et inscription obligatoire

sur place auprès de la 5^{ème} Borne

au 07 81 79 24 52

Tarif : adulte 10 € le bus,

2 € les enfants de moins de 12 ans.

Festival « En famille au cinéma »

Les 24, 25 et 26 juin – Atrium

Maison Pour Tous

Projection cinéma, ateliers, jeux et exposition

à découvrir en famille

Tarif : pass festival entre 9 € et 11 €

par famille (accès illimité)

Renseignements au 06 60 82 87 29

ou info@mpt-woippy.fr

Les inscriptions scolaires (1^{ère} année de maternelle et entrée au CP)

Depuis le 14 mars,

à la mairie principale et à la mairie annexe

Du lundi au vendredi aux horaires

d'ouverture des bureaux.

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Pièces à fournir : livret de famille et justificatif

de domicile (facture électricité, gaz,

quittance de loyer...) de moins de 3 mois

Les formulaires de dérogation et des écoles

conventionnées peuvent être téléchargés sur le

Portail Famille <https://portail-woippy.ciril.net>

dans le dossier "Documents" situé en dessous

des identifiants ou retirés au service Éducation

en mairie principale.

Ces pré-inscriptions concernent les enfants

entrant en :

- Maternelle : enfants nés en 2019 (petite sec-

tion), enfants nés en 2020 (en REP + en fonction

du nombre de places dans chaque école)

- Classe de C.P : enfants nés en 2016,

nouveaux arrivants

Permanences au Jard'Insolite

Lundis et jeudis de 16h à 17h30

Jard'Insolite rue de Lorraine

(en face de la cour Train du Roi)

Maison Pour Tous

Charly vous ouvre les portes du jardin

pour un programme d'ateliers thématiques

pour les adultes et les enfants.

Informations au 06 60 82 87 29

ou par mail : luisa@mpt-woippy.fr

Pause Parents au Jardin

Mardi 2 juin de 9h à 11h

Jard'Insolite, rue de Lorraine

Maison Pour Tous

Échanges et plantation au cœur

du Jard'Insolite et de ses trésors

Informations au 06 60 82 87 29

ou par mail : luisa@mpt-woippy.fr

Goûter du monde

De 15h30 à 17h

Maison Pour Tous

Apportez vos spécialités pour les partager.

Renseignements au 07 81 79 24 52

Accueil parental

Le mardi 28 juin de 9h à 11h – Atrium

Maison Pour Tous

Échange et entraide entre parents

Informations au 06 60 82 87 29

ou par mail : luisa@mpt-woippy.fr

Mercredis Éducatifs 4/10 ans

Les mercredis 1, 8, 15, 22 et 29 juin

de 7h30 à 18h

Maison Pour Tous

Inscription obligatoire et informations :

06 60 82 87 29 ou v.delobel@mpt-woippy.fr

Accueil des enfants à partir de 4 ans,

sur la demi-journée ou la journée complète.

2 groupes d'âge. Programme d'activités au mois.

Repas tiré du sac.

Sortie en famille au château de Malbrouck

Mercredi 6 juillet – journée

Maison Pour Tous

Visite du château médiéval de Malbrouck

et de l'exposition avec un guide sur place.

Prévoir le repas tiré du sac.

L'AGENDA

Club ados

Les mercredis de 14h à 18h,
les vendredis de 16h à 22h
et les samedis de 14h à 19h

CS MJC Boileau Pré-Génie et Foyer Saint Eloy
Inscription au 03 87 32 73 43

Tarif : gratuit.

CENTRE DE LOISIRS

Centre aéré pour les 4/11 ans Du lundi 11 juillet au vendredi 12 août Mairie de Woippy

Inscriptions en Mairie du 4 au 8 juillet :
du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
et le vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.
Photocopie du carnet de vaccination obligatoire.

Centre de loisirs pour les 3/11 ans Du lundi 11 juillet au vendredi 26 août CS MJC Boileau Pré-Génie et Foyer Saint-Eloy

Rendez-vous à partir du 6 juin.

Informations au 03 87 32 73 43
ou au 03 87 67 76 22

Inscription obligatoire,
dossier à venir retirer à la MJC.

Tarif : à la semaine en fonction du quotient CAF.
Bon CAF (TTL acceptés).

Ouverture baignade à Woippy Plage

Le site de Woippy plage sera ouvert
à la baignade sous surveillance :

**Du 4 juin au 3 juillet, de 11h à 18h
le week-end uniquement
et le lundi 6 juin (jour férié)**

**Du vendredi 8 juillet au mercredi 31 août
de 11h à 18h, du lundi au dimanche.**

EMPLOIS

**4 postes à pourvoir
en tant que Chef d'équipe propreté
en contrat de professionnalisation
sur les secteurs d'Hayange et Château Salins**

**Adhérents un assembleur au plan/monteur
H/F pour un CDD de 3 mois
en vue d'une embauche en CDI**

**1 technicien qualité matière
en qualité / science des métaux,
en CDD renouvelable**

**Recruteur (h/f) à Ars Laquenexy,
poste ouvert au débutant
et à pourvoir en CDI**

**Un Tourneur/ Fraiseur
sur commande numérique
H/F pour un CDI secteur Basse Ham**

**Recrutement par la SNCF
des agents de Fret à la gare de triage
de Woippy en CDI**

**Amazon Augny recrute
avec de nombreuses offres en CDI JOB**

DATING IAE

Le 16 juin 2022 de 9h à 12h
Halle du Chapitre

**15 structures de l'insertion viendront
recruter sur les profils les plus éloignés
de l'emploi (demandeur d'emploi
de très longue durée,
bénéficiaire du RSA ou de l'AAH, etc.)
Se renseigner auprès de la MEF
pour vérifier les critères d'éligibilité.**

**Plus de détails et de renseignements
en vous adressant à :**

Maison de l'Emploi et de la Formation
3 rue du Chapitre à Woippy. Tél. : 03 87 31 95 87

L'AGENDA

DIVERS

Bourse aux vêtements, jouets et matériel de puériculture



Dimanche 12 juin de 9h à 17h
Centre social MJC Boileau Pré-Génie
et Foyer Saint-Eloy
Tarif : 2€ pour 1,5 mètre
et maximum 3 mètres par famille.
Informations au 03 87 32 73 43
ou au 03 87 67 76 22
Inscriptions auprès de Eve ou Sarah.

Appel du 18 juin

Samedi 18 juin
Place du Souvenir français,
au Monument aux Morts
Les associations patriotiques de Woippy
À noter que le stationnement des véhicules
sera interdit place du Souvenir français
le vendredi 17 juin à 20h
jusqu'au samedi 18 juin à 13h.

Brocante



Dimanche 26 juin de 8h jusqu'à 17h
Parking du stade du Patis
et autour du terrain d'honneur
Route de Norroy le Veneur à Woippy
FC Woippy
Tarif : renseignements et inscriptions
auprès de Jean Saumard au 06 37 97 82 35
Exposants arrivée à partir de 6h.
Restauration et buvette sur place.
Pour les visiteurs le stationnement sur le parking
du Pâtis sera interdit à partir du samedi 25 juin
à 14h, jusqu'au dimanche 26 juin à 18h.

Loto

Samedi 16 juillet
Salle Saint-Exupéry
Ouverture des portes à 18h,
début des jeux à 20h
Association FC Cannebière
Bon d'achat d'une valeur de 4500 €
Tarif : 35 € comprenant : 13 cartons, 1 pochette
de 6 jeux (bingo, loto + mini bingo, 1 carton coco-
rico - loto américain) + 1 carton offert),
1 casse-croûte + 1 portion de frites + 1 boisson

La réservation ainsi que le paiement
doivent parvenir au plus tard le 8 juillet
à l'adresse Marylène Séropian,
impasse Paul Verlaine 57140 Woippy.
Renseignements au 07 71 02 51 62
ou au 06 99 02 12 79

Exposition des artistes Zarokat & Cindy Cataldo

Jusqu'au 3 juin
MJC des 4 Bornes
Entrée libre.

Fermeture déchèteries de l'Eurométropole de Metz

Les huit déchèteries de Metz Métropole
seront fermées le lundi 6 juin
(lundi de Pentecôte).

Atelier tricot itinérant intitulé « Ce fil qui nous lie »

Tous les jeudis de 14h à 17h30
Dans toute la ville
Association ADJP60
Les 2 juin et 7 juillet à Woippy Plage,
le 9 juin place Jean Perrin,
le 16 juin à la Sapinière,
le 23 juin au Château de Woippy,
le 30 juin place du Boulodrome à Saint Eloy,
le 21 juillet place du Chapitre
et le 29 juillet au Jardin partagé de l'association.
Rencontre entre les habitants de tout âge
dans les différents quartiers.

Activité couture

Tous les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h
CS MJC Boileau Pré-Génie (les mardis et jeudis)
et Foyer Saint-Eloy (les lundis)
CS MJC Boileau Pré-Génie et Foyer Saint Eloy
Tarif : 20 euros par trimestre
Inscription au 03 87 32 73 43 (MJC Boileau)

France Services à Woippy

Maison des Services publics,
3 rue du Chapitre à Woippy
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
sauf fermeture à 16h30 le vendredi. Rensei-
gnements et contacts au 03 87 31 31 33. Il est
recommandé de prendre
rendez-vous au préalable.

Marché hebdomadaire

Tous les vendredis matin de 8h30 à 12h
Place du Chapitre - Quartier Saint-Eloy
Plus de 100 exposants



DIVERS

Avis à toutes les associations de Woippy

Nous invitons toutes les associations woippyennes à nous communiquer les événements et autres manifestations qu'elles organisent de manière à ce que nous les annonçons dans **la rubrique Agenda** du mensuel de la municipalité Le Woippyen. Étant précisé que ces informations doivent nous parvenir au plus tard **le 13 de chaque mois** pour des événements qui se déroulent le mois suivant et la 1^{ère} semaine du mois suivant (ex : septembre + 1^{ère} semaine d'octobre), par e-mail : journal@mairie-woippy.fr
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à : **Vanessa Madelin** au Service communication de la mairie. Par téléphone au **03 87 34 63 41**

Pensez au service de Gestion urbaine de Proximité (GUP)

Le service de Gestion urbaine de Proximité est un service de la ville qui a pour finalité d'être le lien entre les Woippyens et les différents services de la ville. Ses employés ont pour mission de recenser les doléances et autres souhaits des administrés puis de les transmettre aux services concernés pour traitement.

En cas de doute, de question, ou si vous avez quelque chose à signaler, n'hésitez pas à contacter son équipe soit par téléphone au **03 87 34 63 14** soit par mail au service.gup@mairie-woippy.fr



Transport élections législatives du 12 et 19 juin 2022



À l'occasion des élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022, un transport est organisé pour les habitants autonomes qui auraient des difficultés à se déplacer pour accomplir leur devoir civique.

Les personnes intéressées devront s'inscrire auprès de l'accueil de la mairie de Woippy par téléphone au **03 87 34 63 00** ou par mail : courrier@mairie-woippy.fr, au plus tard pour le jeudi 9 juin 2022 avant 17h.



Le Woippyen / n°51

Dépôt légal : **JUIN 2022** / Édité par Ville de Woippy

Siège : 1 place de l'Hotel de Ville - 57140 Woippy

Mail : courrier@mairie-woippy.fr

Directeur de la publication et de la rédaction : Bertrand Patrzek

Rédaction : Véronique Schmidt / Vanessa Madelin

Conception - Mise en page - Impression : Indola Presse

Tirage : 7000 exemplaires

Des permanences pour être le relais entre la police et la population



William Thouvenin, retraité et réserviste de la Police nationale, actuellement délégué à la cohésion police-population, assurera une permanence **le mardi 28 juin de 10h à 11h30** à la mairie de Woippy. Si vous souhaitez rencontrer William Thouvenin, vous pouvez prendre rendez-vous avec lui en lui envoyant un email à :

ddsp57-dcpp-metz@interieur.gouv.fr

Pour ceux qui ne possèdent pas internet, vous pouvez également vous présenter spontanément.

Inscription aux concours des maisons et balcons fleuris 2022



Pour participer au concours des maisons et balcons fleuris 2022 merci de vous inscrire à l'accueil de la Mairie ou de la Mairie Annexe, où un bulletin d'inscription vous sera remis. Vous avez jusqu'au vendredi 8 juillet pour vous inscrire.

Le jury passera uniquement au domicile des personnes inscrites courant d'août.

ÉTAT-CIVIL

Ils sont venus au monde...

Willena DADA, le 16 mars 2022

Léonie DUFLLOT, le 31 mars 2022

Sodikou GOMA, le 4 avril 2022

Mamadou DIALLO, le 10 avril 2022

Ils se sont unis...

Elson DE SOUZA NEVES et Leticia MARTINS SENA, le 14 mai 2022

Ils nous ont quittés...

Claude Charles GROENINGER, le 7 avril 2022

Edouard NARSOU, le 12 avril 2022

Elisabeth RAGGI, le 17 avril 2022

Thierno BAHT, le 18 avril 2022

Marguerite PÉTRY, le 22 avril 2022

Jacques DUMARI, le 27 avril 2022

Joseph MADZIARA, le 27 avril 2022

Elfriede TREIBER veuve ROUY, le 4 mai 2022

Marcel GERVASONI, le 4 mai 2022

Jacques DEMANGE, le 11 mai 2022